

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023\_2\_8

Objet : Règlement général pour le  
Trophée du Castellas

VOTE  
UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois du  
mois de mars à 18 heures 30, le Conseil  
Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sur la convocation qui lui a été adressée par  
le Maire, conformément à l'article 48 de la  
Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous  
les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Christophe AGARD à Mme Myriam  
SEILER

Mme Marie-Aude MESTRE à M. Denis  
PALMERINI

Mme Christine VALLET à Mme Carine  
WECKERLIN

Mme Noura MERZOUGUI à Mme Silvia  
BARATA

Absents : Mme Céline DELOUS et M. Charly  
BARBAROUX

Secrétaire de la séance : Mme Chantal  
GARCIA

## Règlement général pour le Trophée du Castellas

Monsieur le Maire informe que le trophée du Castellas organisé par le service Sport Associations Jeunesse se déroulera le samedi 27 mai 2023.

Le Trophée du Castellas est une épreuve sportive respectant l'esprit d'un raid accessible à tous physiquement et techniquement.

Cette course est composée d'un enchaînement d'épreuves faisant intervenir plusieurs disciplines sportives : Tir, VTT, escalade et de l'orientation.

Les équipes seront constituées de 3 participants, hommes et/ou femmes, à partir de 18 ans.

Pour des raisons de capacité et de modalité d'organisation, le nombre d'équipe sera limité à 25.

Il convient de prévoir le règlement général du Trophée du Castellas fixant les conditions générales de participation ainsi que les droits et obligations de l'organisateur et des participants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement général du Trophée du Castellas.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le règlement général du Trophée du Castellas

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier GUIROU



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

